

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 6 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle du Conseil à LIGNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 15

Nombre de délégués participant au vote : 13

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU, Frédéric DELANOUE

Elus Le Cellier : Michael DAVID

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Déborah SIDDI, NIEL Guillaume, Stéphanie BÉRITAULT

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Jacqueline LE TEXIER, Florence BEZIER, LE BRESTEC Damien

Titulaires absents excusés :

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Aurelia AUDRAIN, Céline VERMOSEN

Suppléants présents :

Elus Ligné : Maurice PERRION, JOURDON Deborah

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Eugénie MBILEMBI BOMODO, Cécile COTTINEAU, FEILLARD Sylvie, LE MOAL Sylvie

Elus Le Cellier : HERBETTE Stéphanie, BAUDEL Alice, ERMENEUX Alix, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : VASSAULT DUVAL Aurélie, MENET Anita

Elus Mouzeil JULIENNE Marina, DESORMEAUX Benoît, RAFFIN Marie, TRUIN Nathalie

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

N°12.03.2025-07 : AVENANT N°1 AU MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE ET GOUTERS – CRECHE « LES LUCIOLES » LE CELLIER

Un marché de prestation de service pour la fourniture de repas en liaison froide et de goûter à la petite crèche Les Lucioles a été conclu en mars 2022 avec la société API RESTAURATION.

Dans le règlement de consultation ainsi que dans le cahier des clauses particulières (article 1.3), la durée initiale du marché était ainsi rédigée :

« L'accord cadre est conclu pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. Il est renouvelable 3 fois pour des périodes d'un an (soit au maximum jusqu'au 31 mars 2026).

A la suite d'une erreur matérielle, la durée du marché a été ainsi reporté sur l'acte d'engagement :

« La durée d'exécution du marché est de 12 mois à compter de :

La date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché est reconductible 2 fois pour une durée de 12 mois. »

Vu le Code général des collectivités générales,
Vu le code de la commande publique et notamment l'article L. 2194-1 du Code de la commande publique,
Considérant que l'acte d'engagement prévaut sur les autres pièces du marché et qu'en conséquence, le marché doit prendre fin au plus tard le 31 mars 2025.

Considérant, toutefois, qu'il est souhaitable pour le bien-être des enfants et pour l'organisation de la crèche que le contrat prenne fin à la date de fermeture estivale de la structure soit au plus tard le 5 août 2025 et non au 31 mars 2025.

Par conséquent la durée d'exécution est prolongée jusqu'au 5 août 2025.

Les autres articles de l'acte d'engagement ainsi que les autres clauses du marché demeurent inchangés.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant estimatif de l'avenant :

- Taux de la TVA :5.5%.....
- Montant HT :8 500 €.....
- Montant TTC :9 867.50 €.....
- % d'écart introduit par l'avenant : 17 %.....

Nouveau montant estimatif du marché public :

- Taux de la TVA :5.5 %.....
- Montant HT :58 500 €.....
- Montant TTC :62 617.50 €.....

Suffrages exprimés :

Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

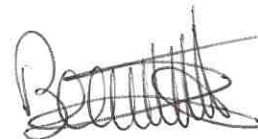
- D'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché de prestation de service pour la fourniture de repas en liaison froide et goûter avec la société API restauration
- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 au marché de prestation de service pour la fourniture de repas en liaison froide et goûter avec la société API restauration
- D'autoriser Madame la présidente de toutes les démarches utiles à l'exécution des présents avenants.

La Présidente,



SIVOM de Ligné
Anne-Marie CORDIER
3 place de la Perretterie
44 850 LIGNÉ
Tel : 02 51 12 20 04
accueil@sivomligne.fr

La secrétaire de séance



Stéphanie BERITAULT

Publié sur le site internet du SIVOM du secteur de Ligné le :

20/03/2025